

Le baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième : vers une élévation du niveau des élèves ?

Florence Defresne et Mireille Dubois

Sous-direction des synthèses

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Intégrer un baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième permet à 7 élèves sur 10 d'accéder sans redoublement à une terminale professionnelle. Seuls 4 élèves sur 10 sont dans ce cas lorsqu'ils sont passés par un brevet d'études professionnelles (BEP).

À l'issue de leur cursus, 53 % des entrants en seconde professionnelle obtiennent, au bout de trois ans, un baccalauréat alors que seulement 38 % des entrants en seconde BEP ont connu le même succès en quatre ans.

Cette élévation du niveau des élèves, objectif central de la rénovation de la voie professionnelle de 2009, est confirmée en tenant compte des principaux facteurs sociodémographiques et scolaires influant sur la réussite des élèves.

Une fois ces critères contrôlés, intégrer un baccalauréat professionnel directement après la troisième augmente encore de 8 points les chances d'obtenir, en trois ans, un diplôme de ce niveau.

Ces premiers résultats sont à considérer avec prudence en raison des spécificités du contexte dans lequel ils ont été établis, la réforme étant alors très partiellement mise en œuvre.

La rénovation de la voie professionnelle de 2009 vise à élever le niveau de qualification, c'est-à-dire conduire un plus grand nombre de jeunes au niveau du baccalauréat et réduire les sorties sans diplôme. La disposition majeure consiste à préparer le baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième au même titre que le baccalauréat général ou technologique (encadré 1).

Les détracteurs de la réforme objectent qu'il est difficile, voire impossible, de faire acquérir en trois ans à des élèves souvent en difficulté ce que l'on faisait auparavant en quatre ans et que cette réforme risque d'accentuer l'échec scolaire.

Cette étude tente d'apporter quelques éléments à ce débat. Elle s'attache à suivre les parcours d'une cohorte d'élèves de troisième générale, sur trois ou quatre ans, selon qu'ils ont débuté leurs études professionnelles dans le nouveau cursus ou par un BEP, et à comparer leurs chances respectives d'obtenir un baccalauréat professionnel ou équivalent. Cette comparaison est effectuée en contrôlant, autant que possible, l'effet de différents critères pouvant avoir une influence sur la réussite.

La cohorte retenue est celle des

élèves inscrits en troisième générale¹ en 2007 pour deux raisons : d'une part, les élèves de cette cohorte ont, pour la première fois, l'opportunité de préparer le baccalauréat professionnel en trois ans², d'autre part, on dispose du recul nécessaire pour observer un cursus complet sans redoublement, à savoir trois ans pour les entrants en seconde professionnelle (première année de baccalauréat professionnel en trois ans) et quatre ans pour les entrants en seconde BEP (première année de BEP). Ces nouveaux entrants dans la voie professionnelle sont donc, pour les premiers, observés entre la rentrée 2008 et la session 2011 du baccalauréat, et, pour les seconds, de la rentrée 2008 à la session 2012.

Cependant, cette cohorte est particulière car, en 2008, débute la mise en place de la réforme qui prendra plusieurs années avant de se généraliser. En 2008, le

NOTES

1. Les élèves de troisième d'insertion et de l'enseignement adapté (Segpa) n'ont pas été pris en compte car très peu d'entre eux ont poursuivi en baccalauréat professionnel en trois ans.

2. Ce cursus, mis en place à titre expérimental au début des années 2000, concernait très peu d'élèves avant la rentrée 2008.

baccalauréat professionnel en trois ans a été proposé uniquement dans des lycées et non dans les centres de formation d'apprentis (CFA), et il n'a pas concerné l'ensemble des spécialités. Par ailleurs, des sous-populations ont dû être exclues de l'analyse en raison de leurs spécificités. Il s'agit d'une part des élèves inscrits en seconde BEP « carrières sanitaires et sociales », ce BEP n'étant pas prolongé par un baccalauréat professionnel, et d'autre part des apprentis qui pouvaient intégrer un baccalauréat professionnel en trois ans seulement s'ils étaient scolarisés dans les sections d'apprentissage des lycées (voir en annexe la présentation des données). Dans la suite de l'article, par souci de simplification, on parlera des « élèves de troisième 2007 ».

DES PARCOURS PLUS DIVERSIFIÉS POUR LES ENTRANTS EN SECONDE BEP

Cette partie décrit les principaux parcours suivis par les élèves de troisième 2007 engagés dans chacun des deux cursus. À chaque rentrée, de 2008 à 2010 ou 2011 selon le cursus, sont repérées les différentes situations : passage dans la classe supérieure, redoublement, réorientation et « sortie ».

Sur 100 élèves de troisième 2007 inscrits en seconde BEP à la rentrée 2008, 80 passent, à la rentrée 2009, en terminale BEP (graphique 1), 5 redoublent, 7 se réorientent et 8 sortent du périmètre de l'étude ou sont « perdus » (annexe). Ces proportions sont proches pour ceux qui ont intégré une seconde professionnelle (graphique 2) et les abandons en première année du nouveau cursus ne sont pas plus élevés que dans l'ancien.

En revanche, les situations à la rentrée 2010 diffèrent nettement entre les deux filières : si plus de 7 entrants en seconde professionnelle sur 10 se retrouvent en terminale professionnelle, seul 1 entrant en seconde BEP sur 2 accède à une première professionnelle et un peu plus de 4 sur 10 parviennent en terminale professionnelle à la rentrée suivante. Toutefois, nombre de ceux qui ne poursuivent pas en baccalauréat professionnel n'arrêtent pas leur formation pour autant. En effet, à la rentrée 2010, 5 % des entrants en seconde BEP intègrent une première technologique et 8 % redoublent, préparent un autre diplôme de même niveau, essentiellement un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), ou commencent un baccalauréat professionnel en trois ans en classe de seconde. Par ailleurs, environ un cinquième des terminales BEP de la cohorte apparaissent sortis ou « perdus ». De nombreux élèves arrêtent leurs études à ce niveau, par choix personnel, parce qu'ils n'ont pas trouvé de formation prolongeant leur BEP, ou parce qu'ils n'ont pas été acceptés en baccalauréat professionnel ou technologique. Certains ont cependant pu poursuivre des études dans un établissement ne faisant pas partie du champ de l'étude.

Au total, 71 % des élèves entrés en seconde professionnelle ont suivi la trajectoire normale (trajectoire-cible). Ceux passés par un BEP sont 43 % à l'avoir fait. À l'issue de la période d'observation, 53 % des élèves de troisième 2007 qui ont continué en seconde professionnelle ont obtenu un baccalauréat professionnel contre 33 % de ceux qui ont commencé par un BEP. Mais, en considérant le taux de réussite au diplôme par rapport aux seuls inscrits

en terminale professionnelle, un léger avantage se dégage en faveur du cursus en quatre ans (deux ans de BEP puis deux ans de baccalauréat professionnel) : 78 % contre 74 % pour le cursus en trois ans. Cette apparente contradiction s'explique pour partie par la sélection opérée, pour les terminales BEP, à l'entrée en baccalauréat professionnel en deux ans.

DES TRAJECTOIRES SE TERMINANT PLUS SOUVENT PAR UN BACCALAURÉAT POUR LES ENTRANTS EN SECONDE PROFESSIONNELLE

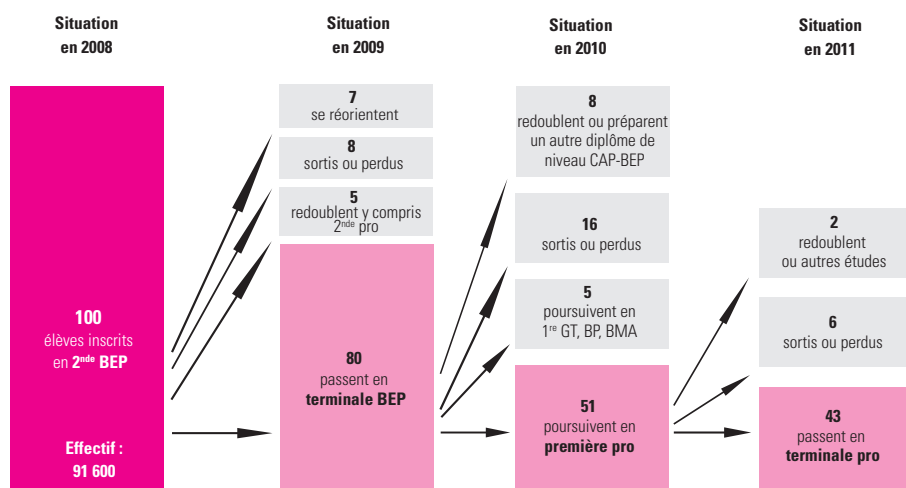
En tenant compte des bifurcations éventuelles en dehors de la trajectoire-cible menant au baccalauréat professionnel, un bilan des diplômes obtenus à l'issue de la période d'observation peut être établi. Ce bilan montre que les élèves de troisième 2007 qui ont poursuivi en seconde professionnelle sont, au bout de trois ans, un peu plus souvent diplômés³ de l'enseignement secondaire que ceux dont le parcours a débuté par une seconde BEP au bout de quatre ans (71 % contre 68 %). De plus, le diplôme qu'ils ont obtenu est dans les trois quarts des cas un baccalauréat (ou équivalent) contre un peu plus de la moitié pour les secondes BEP (tableaux 1 et 2).

Finalement, 53 % des élèves de troisième 2007 qui ont continué en

NOTE

3. Y compris les diplômes intermédiaires (CAP ou BEP) passés en cours de préparation du baccalauréat professionnel en trois ans ainsi que le prévoit la réforme.

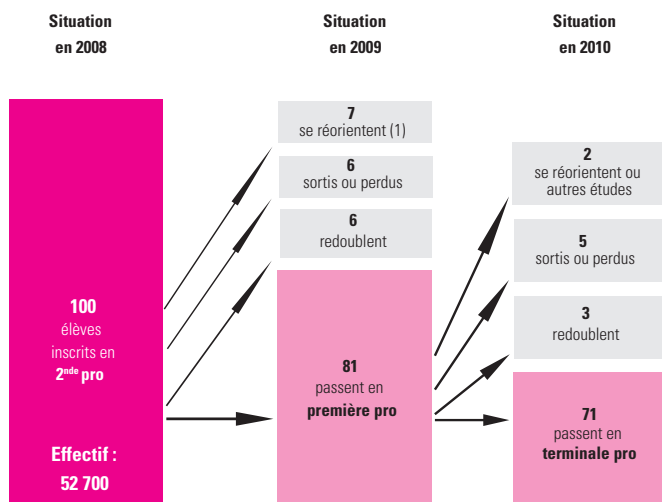
Graphique 1 – Parcours suivis par les élèves de troisième 2007 entrés en seconde BEP en 2008



Lecture : sur 100 élèves de troisième 2007 ayant accédé, en 2008, à une classe de seconde BEP, 80 passent à la rentrée 2009 en terminale BEP, 5 redoublent, 7 se réorientent et 8 sortent du champ de l'étude ou sont « perdus ».

Champ : France métropolitaine + DOM.

Graphique 2 – Parcours suivis par les élèves de troisième 2007 entrés en seconde professionnelle en 2008



(1) Dont 4 en CAP.

Lecture : sur 100 élèves de troisième 2007 ayant accédé, en 2008, à une classe de seconde professionnelle, 81 passent à la rentrée 2009 en première professionnelle, 6 redoublent, 7 se réorientent et 6 sortent du champ de l'étude ou sont « perdus ».

Champ : France métropolitaine + DOM.

seconde professionnelle en 2008 ont achevé leur parcours en ayant décroché, après trois années de formation, le baccalauréat, alors que seulement 38 % de ceux qui se sont engagés en seconde BEP ont connu le même succès en quatre ans.

DES PROFILS DIFFÉRENTS SELON LES VOIES SUIVIES

Les élèves de troisième 2007 qui ont poursuivi en 2008 en seconde BEP ou en seconde professionnelle sont majoritairement des garçons,

et souvent issus de milieux sociaux défavorisés (tableau 3). Ils partagent en cela les caractéristiques des collégiens s'orientant en voie professionnelle comparativement à ceux poursuivant en voie générale ou technologique. Ainsi, plus de

Encadré 1 - La rénovation de la voie professionnelle

La rénovation de la voie professionnelle de 2009 s'inscrit dans la continuité de la loi d'orientation de 1989 dont un des objectifs était d'accroître la qualification des jeunes en menant 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat. Depuis le début des années 2000 et avant la mise en place de la réforme de 2009, cette proportion plafonnait autour de 70 %. Pour atteindre la cible de 80 %, le seul levier sur lequel s'appuyer était le baccalauréat professionnel, en le faisant passer d'une filière sélective empruntée par les titulaires d'un BEP (ou d'un CAP) à une filière accessible à tous les collégiens, à l'image de ce que sont les cursus en baccalauréat général ou technologique. Le cursus en trois ans vers le baccalauréat professionnel devait se substituer au cursus en quatre ans (deux ans de BEP ou CAP suivis de deux ans en baccalauréat professionnel), l'harmonisation des trois voies d'accès au baccalauréat participant à la revalorisation de la filière professionnelle.

Dès le début des années 2000, des expérimentations ont été engagées pour proposer à des élèves sortant de troisième un cursus vers le baccalauréat professionnel en trois ans en lieu et place d'un BEP. Jusqu'en 2007, ces expérimentations ont concerné au plus quelques milliers d'élèves. À la rentrée 2008, il a été décidé de déployer assez largement ce nouveau cursus dans les lycées professionnels (plus de 60 000 élèves concernés), avant de le généraliser en 2009 en lycée professionnel (LP) comme en centre de formation d'apprentis (CFA).

Dans ce contexte, la rentrée 2008 occupe une position charnière : les élèves inscrits en troisième en 2007, qui ont poursuivi en 2008 leurs études dans la voie professionnelle, pouvaient s'engager directement vers le baccalauréat professionnel ou continuer, comme par le passé, à préparer un BEP (ou un CAP) avant d'intégrer, pour une partie d'entre eux, un baccalauréat professionnel. C'est cette première génération qui est l'objet de l'étude présentée ici.

La mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2008 s'est faite dans un contexte particulier. Elle a démarré uniquement dans les lycées professionnels, plus ou moins sur la base du volontariat, et ciblait les spécialités de BEP à transformer prioritairement (BEP du domaine des services tels que « vente-action marchande », « métiers du secrétariat », « métiers de la comptabilité », etc. ; BEP de la production tels que « métiers de l'électrotechnique », « électronique », « métiers de la production mécanique informatisée », etc.). Les spécialités de BEP qui n'étaient pas directement associées à un baccalauréat professionnel, devaient, quant à elles, faire l'objet d'un traitement spécifique à échéance plus lointaine (cas typique du BEP « carrières sanitaires et sociales » maintenu jusqu'à la rentrée 2011). Par ailleurs, un certain nombre de dispositifs prévus par la réforme n'étaient pas encore consolidés et nécessitaient du temps pour leur appropriation par les acteurs de terrain : accompagnement personnalisé des élèves et périodes de formation en milieu professionnel, passerelles vers d'autres cursus (le CAP notamment) et processus de certification du diplôme intermédiaire (BEP ou CAP) [1, 2, 3]. Ces deux derniers dispositifs sont essentiels au regard d'un autre objectif majeur de la rénovation de la voie professionnelle, à savoir réduire les sorties sans diplôme. La mesure de cet objectif n'est pas traitée dans cette étude.

60 % d'entre eux sont arrivés en classe de troisième avec au moins un an de retard (contre un tiers de l'ensemble des troisièmes 2007). Ils ont deux fois plus souvent échoué au diplôme national du brevet (DNB), que l'ensemble des élèves de troisième 2007.

Au-delà de cette caractérisation générale, les élèves entrés en seconde BEP et ceux entrés en seconde professionnelle ne se ressemblent pas. Par exemple, les premiers sont moins souvent titulaires du DNB que les seconds (53,1 % vs 63,1 % : tableau 3). Cette différence de résultats révèle *a priori* une différence de niveau entre ces élèves, qui influencerait sur la probabilité d'obtenir

un baccalauréat. Dans ces conditions, il est possible que l'écart de 15 points du taux d'obtention du baccalauréat professionnel constaté entre les deux catégories d'élèves (tableaux 1 et 2) soit au moins en partie dû à la différence de niveau initial à l'entrée en seconde.

Autre exemple, la voie « seconde professionnelle » est plus féminisée que la voie « seconde BEP ». Or, d'une manière générale, les filles réussissent mieux que les garçons. En conséquence, l'écart de 15 points du taux d'obtention du baccalauréat à l'avantage de la voie « seconde professionnelle » s'explique aussi par le fait que les filles y sont plus nombreuses.

DES CHANCES D'OBTENIR UN BACCALAURÉAT AUGMENTÉES PAR LA RÉFORME

Le premier constat (établi sur les tableaux 1 et 2) d'un avantage de la voie « seconde professionnelle » sur la voie « seconde BEP » en matière d'obtention du baccalauréat professionnel, est brouillé par les différences structurelles (obtention du brevet, rapport filles/garçons) existant entre les deux voies même s'il semble bien répondre à l'objectif de conduire davantage de jeunes au niveau du baccalauréat. La question est alors de savoir si, en se plaçant dans la situation où les élèves des deux voies se ressembleraient (en

tout cas sur les caractéristiques observées), l'écart subsisterait encore. Si ce n'était pas le cas, alors l'effet de la réforme ne serait qu'apparent.

Afin de neutraliser l'effet des caractéristiques individuelles (sexe, âge, origine sociale) et des conditions de scolarisation (spécialité de formation, secteur de l'établissement) pour estimer un effet résiduel (c'est-à-dire une fois pris en compte les différences structurelles entre les deux voies), une régression logistique a été effectuée. Il apparaît alors qu'à caractéristiques sociodémographiques et scolaires identiques, à groupes de spécialités et secteurs comparables, le cursus en trois ans conserve bien un effet positif : l'écart résiduel est de + 8,2 points (tableau 4).

UN AVANTAGE AU CURSUS EN TROIS ANS PLUS OU MOINS IMPORTANT SELON LA SPÉCIALITÉ

Les chances d'obtenir un baccalauréat varient sensiblement selon la spécialité de formation. Elles sont les plus fortes en « commerce, vente ». Elles sont nettement moindres en « accueil, hôtellerie, tourisme », « spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité » ou « moteurs et mécanique automobile » : les écarts bruts avec la spécialité « commerce, vente » prise en référence sont tous négatifs (tableau 4). Cela étant, même en contrôlant avec d'autres variables, les écarts entre ces spécialités demeurent importants (tableau 4, colonne « écart résiduel »). Les spécialités dans lesquelles les parcours sont le plus souvent couronnés de succès étant mieux représentés parmi les entrants en seconde professionnelle que parmi les entrants

Tableau 1 – Plus haut diplôme obtenu par les élèves de troisième 2007 entrés en seconde BEP en 2008

Observés pendant	4 ans	3 ans	2 ans	1 an	Total
Ont obtenu un baccalauréat ou équivalent	38,2				38,2
dont baccalauréat professionnel (1)	35,1				35,1
dont baccalauréat technologique	2,6				2,6
dont brevet professionnel (BP)	0,4				0,4
Ont obtenu un BEP, un CAP ou équivalent	15,8	7,8	6,3		29,9
N'ont pas obtenu de diplôme	4,6	3,6	7,6		15,7
N'ont été inscrits à aucun examen (ou pas retrouvés)	1,5	1,7	4,9	8,0	16,1
Ensemble	60,1	13,1	18,8	8,0	100,0

(1) Le bilan des diplômes obtenus à l'issue de quatre années d'observation tient compte d'une trajectoire qui peut être assimilée à un redoublement. Il s'agit d'élèves qui, après une seconde BEP, sont passés en seconde professionnelle et ont obtenu un baccalauréat professionnel nouvelle formule (1,4 % des entrants en seconde BEP). Lecture : 38,2 % des élèves de troisième 2007 entrés en seconde BEP en 2008 ont obtenu un baccalauréat ou équivalent en quatre ans dont 35,1 % un baccalauréat professionnel. Champ : France métropolitaine + DOM.

Tableau 2 – Plus haut diplôme obtenu par les élèves de troisième 2007 entrés en seconde professionnelle en 2008

Observés pendant	3 ans	2 ans	1 an	Total
Ont obtenu un baccalauréat	53,2			53,2
dont baccalauréat professionnel	52,8			52,8
dont baccalauréat technologique	0,4			0,4
Ont obtenu un BEP, un CAP ou équivalent	16,2	1,3		17,5
N'ont pas obtenu de diplôme	12,4	2,6		15,0
N'ont été inscrits à aucun examen (ou pas retrouvés)	3,9	4,5	5,9	14,3
Ensemble	85,7	8,4	5,9	100,0

Lecture : 53,2 % des élèves de troisième 2007 entrés en seconde professionnelle en 2008 ont obtenu un baccalauréat en trois ans dont 52,8 % un baccalauréat professionnel. Champ : France métropolitaine + DOM.

en BEP, introduire la spécialité de formation dans le modèle contribue aussi à la diminution, de 14,7 à 8,2 points, de l'écart brut observé en faveur du parcours en trois ans.

En effectuant, pour chacun des principaux groupes de spécialités, une régression logistique comportant les mêmes variables, il apparaît que le cursus en trois ans conserve son avantage dans tous les cas⁴. Cependant, l'écart résiduel est de plus ou moins grande ampleur selon la spécialité considérée. Inférieur à 4 points en « spécialités pluritechnologiques en mécanique - électricité », « électricité, électronique » et « comptabilité, gestion », il passe à 6,6 points en « moteurs et mécanique automobile », 8,4 points en « secrétariat, bureautique », dépasse 10 points en « accueil, hôtellerie, tourisme » et atteint 11,4 points en « commerce, vente ».

Enfin, introduire l'académie dans le modèle ne modifie pas la valeur de l'effet positif du cursus en trois ans. Il peut cependant exister d'autres facteurs non observés pouvant affecter les chances de réussite.

CES PREMIERS RÉSULTATS RESTENT À CONFIRMER

Nos analyses montrent donc que la réforme augmente les chances pour un collégien s'orientant dans la voie professionnelle de devenir bachelier. Ce résultat a été obtenu en comparant les taux de succès des élèves s'étant engagés en seconde professionnelle (« nouvelle voie ») et ceux des élèves entrés en

NOTE

4. Les résultats des régressions, non reproduits ici, sont disponibles sur demande.

Tableau 3 – Caractéristiques individuelles des élèves de troisième 2007 entrés en seconde BEP et seconde professionnelle en 2008

Caractéristiques	Troisièmes 2007 entrés en :		Ensemble troisièmes 2007
	seconde BEP	seconde professionnelle	
Sexe			
Garçons	66,0	56,0	50,0
Filles	34,0	44,0	50,0
Total	100,0	100,0	100,0
Origine sociale			
Favorisée	24,5	27,6	44,7
Moyenne	34,3	35,3	30,6
Défavorisée	38,5	34,8	22,9
Inconnue	2,6	2,3	1,8
Total	100,0	100,0	100,0
Âge en troisième			
« À l'heure » ou en avance	36,2	39,1	66,1
En retard d'un an	54,4	52,4	29,0
En retard de plus d'un an	9,4	8,5	4,9
Total	100,0	100,0	100,0
Résultat au DNB			
Admis avec mention	10,4	11,5	46,5
Admis sans mention	42,6	51,6	30,4
Sous-total admis	53,1	63,1	76,9
Refusés ou absents	43,7	33,3	17,5
Non inscrits ou non retrouvés	3,2	3,6	5,6
Total	100,0	100,0	100,0

Lecture : respectivement 66 % et 56 % des élèves de troisième 2007 entrés, en 2008, en seconde BEP et en seconde professionnelle sont des garçons alors que la population des élèves de troisième 2007 est composée, à parts égales, de 50 % de garçons et de 50 % de filles.

Champ : France métropolitaine + DOM.

seconde BEP (« ancienne voie »), et en neutralisant, autant que faire se peut, les différences structurelles entre ces deux populations jouant sur la réussite à l'examen.

Cependant, cette conclusion reste provisoire. Elle doit être confirmée. D'abord, seules ont été prises en compte les différences structurelles observées. Il est possible que d'autres puissent influencer sur la différence d'obtention du baccalauréat entre les deux voies suivies, même si le risque est *a priori* faible que les 8,2 points d'écart résiduel soient purement et simplement annulés. Ensuite, le résultat a été obtenu dans un contexte de tran-

sition, puisqu'il porte sur le premier contingent d'élèves de troisième à poursuivre dans le nouveau cursus, dont la généralisation s'est étalée sur plusieurs années avant de couvrir l'ensemble des établissements (lycées et CFA) et des spécialités.

Aussi, afin de conforter ces résultats, des travaux complémentaires doivent être engagés. Ils consistent notamment à comparer les parcours de deux cohortes d'élèves, la première ayant intégré la voie professionnelle avant le début de la réforme (par exemple, les inscrits en troisième en 2006) et la seconde, une fois la réforme complètement achevée (par

exemple, les inscrits en troisième en 2010). Ce faisant, les apprentis ou les élèves passés par un CAP pourront être pris en compte. De plus, la période d'observation doit être allongée afin de mesurer le gain résultant d'une, voire de deux année(s) de redoublement, sur la probabilité d'obtenir un baccalauréat pour chacune des deux filières. On sait déjà, comme quatre années d'observation sont disponibles, que la proportion de titulaires d'un baccalauréat parmi les accédants en seconde professionnelle dépasse 60 % après quatre ans d'études, soit un gain de plus de 7 points pour une année supplémentaire. ■

Tableau 4 - Probabilité d'obtenir un baccalauréat pour les élèves de troisième 2007 entrés en seconde BEP ou seconde professionnelle en 2008 : écarts brut et résiduel

Variables	Écart brut	Écart résiduel
Sexe (réf. : garçon)		
Fille	4,5	2,4
Origine sociale (réf. : moyenne)		
Favorisée	4,4	3,5
Défavorisée	- 11,4	- 6,9
Inconnue	- 16,1	- 11,2
Âge en troisième (réf. : en retard d'un an)		
« À l'heure » ou en avance	16,9	12,6
En retard de plus d'un an	- 9,3	- 7,9
Résultat au DNB (réf. : admis sans mention)		
Admis avec mention	5,3	6,0
Refusé ou absent	- 29,3	- 25,0
Non inscrit ou non retrouvé	- 9,8	- 3,5
Cursus (réf. : 4 ans)		
Trois ans	14,7 (1)	8,2
Secteur en seconde (réf. : public)		
Privé	12,9	3,4
Spécialité de seconde (réf. : commerce, vente)		
Spécialités pluritechno. en mécanique-électricité	- 11,3	- 4,1
Moteurs et mécanique auto	- 11,4	- 7,2
Électricité, électronique	- 5,3	- 2,9
Autres spécialités de la production	- 13,3	- 7,7
Comptabilité, gestion	- 5,6	- 1,6
Secrétariat, bureautique	- 4,8	ns
Accueil, hôtellerie, tourisme	- 10,1	- 11,9
Autres spécialités des services	- 19,2	- 12,0

Toutes les valeurs sont significatives au seuil de 1%.

(1) L'écart brut entre les deux cursus est de 14,7 points (tableaux 1 et 2). La différence avec les tableaux 1 et 2 s'explique par l'exclusion d'individus non répondants aux variables décrivant les conditions de scolarisation en 2008 (secteur et spécialité).

Lecture : la probabilité d'obtenir un baccalauréat pour les élèves de troisième 2007 entrés en seconde professionnelle en 2008 (cursus en trois ans) est supérieure de 14,7 points à celle des mêmes élèves ayant intégré en 2008 une seconde BEP (cursus en quatre ans).

Si les élèves de troisième 2007 s'étant engagés dans les deux types de cursus possédaient les mêmes caractéristiques individuelles (sexe et origine sociale) et scolaires (retard en troisième et résultat au DNB) et avaient étudié la même spécialité dans le même secteur, l'écart (résiduel) serait de 8,2 points.

Champ : France métropolitaine + DOM.

BIBLIOGRAPHIE

[1] Doriath, B. et Cuisinier J.-F. [sous la dir.] (2009), *La rénovation de la voie professionnelle*, Rapport des inspections générales de l'éducation nationale et de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, n° 2009-065.

[2] Doriath, B. et Cuisinier J.-F. [sous la dir.] (2010), *Rapport sur le suivi de la mise en oeuvre de la rénovation professionnelle*, Rapport des inspections générales de l'éducation nationale et de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, n° 2010-088.

[3] Doriath, B. et Cuisinier J.-F. [sous la dir.] (2011), *Suivi de la mise en oeuvre de la rénovation de la voie professionnelle*, Rapport des inspections générales de l'éducation nationale et de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, n° 2011-019.

Les données

La cohorte des élèves de troisième 2007 a été constituée par appariements successifs de fichiers administratifs annuels anonymisés extraits des systèmes de gestion des scolarités (Scolarité pour les élèves du ministère de l'éducation nationale, Sifa pour les apprentis).

Sa couverture est donc partielle : sont exclus les élèves scolarisés dans les établissements relevant des ministères de l'agriculture, de la défense, de la santé (écoles paramédicales et sociales) ainsi que les élèves scolarisés dans la majorité des établissements privés hors contrat relevant du ministère de l'éducation nationale (MEN). D'autre part, des difficultés à suivre les élèves de la cohorte tiennent à la procédure de constitution des fichiers elle-même et à la qualité des identifiants sur lesquels reposent les appariements. Ainsi, en l'absence d'une procédure d'identification nationale, des réimmatriculations d'élèves peuvent se produire lors de changement d'académie ou en passant d'un système de gestion à l'autre (élève devenant apprenti par exemple).

Aussi, pour ces deux raisons, un certain nombre d'élèves de la cohorte ne peuvent pas être suivis sur la totalité de la période et apparaissent comme « sortis » ou « perdus ». Cela ne signifie pas pour autant qu'ils sont réellement sortis du système éducatif. Ils ont pu poursuivre leur formation hors du périmètre de l'étude, dans l'enseignement agricole notamment, ou, bien qu'en demeurant dans le champ couvert, être « perdus » en raison d'un changement d'identifiant.

Les scolarités annuelles des élèves ou apprentis ont été enrichies des résultats aux examens qui proviennent du système de gestion des examens (Ocean). Ce dernier concerne les principaux diplômes délivrés par le MEN (DNB, baccalauréat, BEP, CAP, BP, etc.) mais ne recense pas les diplômes agricoles. Là encore, les appariements entre les fichiers des scolarités et ceux des résultats aux examens ne sont pas toujours fructueux en raison de la qualité des identifiants. Aussi, pour un élève ou un apprenti en année terminale, ne pas avoir d'information sur l'examen correspondant ne veut pas forcément dire qu'il n'a pas candidaté. Il peut aussi ne pas avoir été retrouvé. En conséquence, les proportions de diplômés, les taux de passage, les taux de redoublement ou de réorientation publiés dans cet article sont sous-estimés.

Variables retenues

Les variables retenues par le modèle sont : le sexe, l'origine sociale, l'âge en troisième, les résultats au DNB, le cursus, le secteur en seconde et la spécialité en seconde.

La durée théorique du cursus est celle nécessaire pour mener à bien un cursus complet jusqu'au baccalauréat professionnel sans redoublement :
- cursus en trois ans : les élèves inscrits en seconde professionnelle sont engagés dans un cursus conduisant en trois ans au baccalauréat professionnel ;

- cursus en quatre ans : les élèves inscrits en seconde BEP souhaitant poursuivre leurs études jusqu'au baccalauréat professionnel ont besoin de quatre années de préparation (deux ans de BEP + deux ans de baccalauréat professionnel).

L'origine sociale est une combinaison des professions et catégories socioprofessionnelles des responsables de l'élève (en général son père et sa mère) en privilégiant la plus élevée. Un regroupement en trois catégories a été opéré :

- favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ; professions intermédiaires, retraités cadres et des professions intermédiaires ;

- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;

- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

Les indicateurs d'âge, « à l'heure », en avance, en retard, sont calculés par rapport à l'âge théorique de référence pour la classe de troisième, soit 14 ans. Cela correspond à l'âge que doit avoir un élève qui, entré au CP à 6 ans et en sixième à 11 ans, est parvenu en troisième sans redoublement, interruption ou saut de classe.

Particularités

La rénovation de la voie professionnelle a été mise en œuvre à la rentrée 2008 uniquement dans des lycées. Aussi, seuls les apprentis inscrits dans les sections d'apprentissage de ces établissements ont pu en bénéficier. D'autre part, l'offre de formation de ce nouveau cursus était très partielle tant au point de vue des spécialités que des académies (encadré 1).

En 2007, 755 000 élèves étaient inscrits en troisième générale. À la rentrée suivante, 171 000 ont poursuivi en seconde BEP ou en seconde professionnelle. Parmi eux, 31 % se sont engagés en seconde professionnelle (tableau A). La rénovation de la voie professionnelle a démarré plus rapidement dans les spécialités des services (35,3 %) que dans le domaine de la production (25,9 %). Dans les spécialités des groupes « commerce-vente » et « secrétariat-bureautique », les effectifs d'entrants, après une troisième générale, en seconde professionnelle et en seconde BEP sont équivalents. En « comptabilité-gestion », les premiers sont majoritaires. En revanche, aucun baccalauréat professionnel ne prolonge le BEP « carrières sanitaires et sociales » qui concerne 12 % du flux d'entrée et dont les poursuites d'études sont très spécifiques. Il s'agit du baccalauréat technologique SMS (34 % des inscrits en terminale BEP issus de la cohorte), d'un baccalauréat professionnel d'une autre spécialité (15 %) ou de formations paramédicales ou sociales non prises en compte par l'étude. Ce BEP a donc été exclu de l'analyse.

Les proportions d'élèves de troisième 2007 accueillis, à la rentrée 2008, par des établissements privés s'élèvent, respectivement, à 23 % en seconde professionnelle et 13 % en seconde BEP. Enfin, moins de 0,5 % des élèves de troisième 2007 se sont engagés en 2008 en seconde professionnelle sous statut d'apprenti contre 6 % en seconde BEP. De plus, les apprentis en seconde professionnelle sont tous inscrits dans des sections d'apprentissage de lycées alors que la majorité de ceux qui poursuivent en BEP sont dans des CFA, ce qui a conduit à ne pas en tenir compte dans l'étude.

Les disparités académiques sont également très importantes, la proportion d'accédants, après la troisième, en seconde professionnelle sur l'ensemble seconde professionnelle et seconde BEP passant de 3 % à Grenoble à plus de 73 % à Nice (tableau B). Ces disparités peuvent en partie s'expliquer par le rôle de pilote joué par certaines académies dans la mise en place de la réforme.

Tableau A – Indicateurs par spécialité relatifs aux élèves de troisième 2007 entrés en seconde professionnelle et seconde BEP en 2008

	Part des secondes pro (en %)	Répartition par spécialité (en %)	Part des filles (en %)
Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	36,8	4,1	2,5
Moteurs et mécanique auto	17,3	5,5	2,7
Électricité, électronique	37,8	13,5	2,2
Autres spécialités de la production	18,1	20,1	18,8
Sous-total spécialités de la production	25,9	43,3	10,0
Commerce, vente	49,8	15,6	60,0
Comptabilité, gestion	54,2	9,1	58,4
Secrétariat, bureautique	49,0	10,4	91,1
Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	0,2	11,5	94,4
Accueil, hôtellerie, tourisme	23,1	5,8	40,2
Autres spécialités des services	19,4	4,2	44,5
Sous-total spécialités des services	35,3	56,7	69,2
Ensemble	31,0	100,0	43,5

Lecture : parmi les élèves de troisième 2007 ayant accédé, en 2008, à une classe de seconde (professionnelle ou BEP), 31 % d'entre eux ont intégré une seconde professionnelle. 4,1 % des élèves de troisième 2007 ayant accédé, en 2008, à une classe de seconde (professionnelle ou BEP) suivent une formation dans le domaine des spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité.

2,5 % des élèves de troisième 2007 ayant accédé, en 2008, à une classe de seconde (professionnelle ou BEP) dans le domaine des spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité sont des filles.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Tableau B – Part des entrants en seconde professionnelle sur l'ensemble des entrants en seconde professionnelle et seconde BEP (%)

Académies	% seconde professionnelle	Académies	% seconde professionnelle
Nice	73,3	Besançon	29,8
Dijon	58,1	Paris	27,5
Nancy-Metz	51,5	Lille	27,4
Rennes	49,4	Guadeloupe	25,3
La Réunion	45,1	Rouen	21,6
Montpellier	43,5	Bordeaux	20,5
Clermont-Ferrand	43,2	Lyon	18,3
Reims	39,4	Nantes	14,3
Orléans-Tours	38,9	Caen	12,5
Versailles	37,2	Limoges	11,9
Martinique	36,0	Aix-Marseille	11,6
Strasbourg	34,5	Guyane	7,4
Poitiers	34,4	Corse	5,9
Créteil	32,9	Grenoble	3,1
Toulouse	30,7	France métr. + DOM	31,0
Amiens	30,3		

Lecture : parmi les élèves de troisième 2007 ayant accédé, en 2008, à une classe de seconde (professionnelle ou BEP) dans l'académie d'Aix-Marseille, 11,6 % ont intégré une seconde professionnelle.